

République Française

-----  
Département de la Seine-Maritime  
-----

## COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

-----  
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
du 03 avril 2023  
-----

Délibération N°11 du 03 avril 2023

Date de convocation      **Etaient présents : (18)**  
28.03.23

Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot,  
Dominique Paul, Serge Planchon, Adjoints,  
Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise Grippon, Patrick  
Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle Poulain,  
Gérard Sadé, Guy Sénécal, Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :  
En exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 22

**Etaient Excusés : (5)**

Maryline Fournier ayant donné délégation à Philippe Gautrot, Pascal  
Ancelot ayant donné délégation à Christine Delcroix, Agnès Corruble ayant  
donné délégation à Isabelle Poulain, Mickael Lefebvre, Isabelle Normand  
ayant donné délégation à Michel Ménager.

-----  
Secrétaire de séance : Emmanuelle Duplessis Yaha  
-----

### 3F Normandie

#### Retrait de la délibération n°5 du 05 novembre 2018

##### AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Philippe Gautrot, Adjoint au Maire

Rappelle la délibération n°5 prise le 05 novembre 2018 actant le principe d'un accord entre la Commune et Sodineuf Habitant Normand pour la réalisation de 27 logements locatifs selon une convention financière au prix évalué par le service du domaine dans l'avis du 15 Octobre 2018 soit 130 000 €. En contrepartie, la Commune devait participer à l'opération à hauteur du même montant.

Informe l'assemblée qu'un nouveau projet de cession à 3F Normandie (ex Sodineuf) est en cours de préparation modifiant les modalités de réalisation de l'opération de construction de logements dans ce secteur dit du « pré Saint Etienne ».

En conséquence il est nécessaire de procéder au retrait de ladite délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 4 contre :

- ✓ Accepte le retrait de la délibération n°5 du 05 novembre 2018

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

Séance du 03 avril 2023 - Page 1 sur 1

